

## SEANCE DU 03-12-2021 – 2<sup>ème</sup> Convocation

2<sup>ème</sup> Convocation : 29/11/2021  
(Sans condition de quorum)

En exercice : 82  
Présents : 17  
Pouvoirs :  
Votants : 17

L'An Deux Mille vingt et un, le VENDREDI 3 décembre à 19 H,  
le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni  
en visioconférence,

**Etaient présents** : J. BLOUIN (Président), T.NEYT, M.BERTRAND, F.VOURY, K.AZZOUNI,  
L.BAUSMAYER, M.RAGEL, L.AJASSE, F.VILOIN, N.BEGUIN, D.URVOY, C.DALLEMAGNE, F.CAILLIET,  
P.LE MAIGNAN, JP.TROUILLET, P.DUTAC, G.SIOBUD

**Pouvoirs :**

**Absents** : V.MONFILLIATRE, F.TELLIER, A.DE BEUKELAERE, R. PATRELLE, T.DELORME, MF.HORCHOLLES,  
H.SANNIER, B.RIHAL, J.LEGROS, R.BOULANGER, S.PRUNIER, I.FALEMPIN, J.P. MENU , J.P. SAVARY,  
C.DUVAL, C.DEBARRE, S.PREVOST, J.MATURA, D.EDELINE, P.GAILLARD, S.BOQUET, P.DUTHOIT,  
G.CHAPPELLIERE, D.GAZIER, C.FOURÉ, B.FERET, E.LEROUX, M.LEVREUX , C.FOUQUER, C. BRONSART, N.  
LESEUR, B.LETHIAIS, J.VERMERSCH, J.P. LAMBERT, V. POSTIER, M. LAFOLIE, B.DELACOUR, C.MAZURE,  
Y.GRUMBACH, C.RIGOT, P.BARBIER-CUEIL, C.DEVIENNE, JF.LEVEQUE, L.LEGAY, N.MAILLE, G.GAUTIER,  
M.LEFEBVRE, B.MORELLET, X.LEMETAIS, G.HOUDU, E.HUIN, D.POURFILET, S.GALIANI, T.VIFFRY,  
F.SEMIN, G.LECOMTES, D.DAVERTON, J.ACLOQUE, C.GRIFFON, L.FLEURY, JP.SPENNEL, J.LEFEBVRE, C.LE  
FRECHE, A. POULAIN, C.CORNU.

T.NEYT a été élu secrétaire de séance

### **1/ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :**

M. le Président informe le conseil syndical qu'il convient de réajuster les crédits ouverts au compte 65 pour le paiement des cotisations URSSAF.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité la décision modificative n° 1 suivante :

**Fonctionnement :**

Article 615221	- 90 €
Article 6531	+ 90 €

### **3/REPLACEMENT DES PORTES DU HANGAR – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil syndical a inscrit lors du vote du budget primitif 2021 sur la liste des investissements le remplacement des portes du hangar de l'aérodrome. Monsieur le Président présente le projet de l'entreprise CMM qui propose de réaliser les travaux pour un montant total de 23 600 € HT.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel suivant :

SOURCE	MONTANT HT	
<i><b>Fonds publics</b></i>	<b>Montant sollicité</b>	<b>%</b>
Conseil Départemental	4 720 €	20 %
Préfecture DETR	14 160 €	60 %
Fonds propres syndicat	4 720 €	20 %
<b>Total HT</b>	<b>23 600 €</b>	<b>100 %</b>

**Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le projet présenté par Monsieur le Président.
- de solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques sur la base du montage financier prévisionnel.

***Dans le cas où les aides obtenues seraient inférieures ou supérieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou à la réactualisation de la part résiduelle à la charge du syndicat serait soumise à l'assemblée délibérante.***

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Pour information, l'aéroclub demande l'achat d'une nouvelle tondeuse. La commune de GUERNY met en vente un tracteur ISEKI. Des renseignements seront pris sur le prix de vente et son état.

La séance est levée à 19H25